

Lyon, 15 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon et la ville de Vaux-en-Velin mettent en place des mesures immédiates pour sécuriser le Boulevard Urbain Est (BUE)

Un cycliste est décédé vendredi dernier sur le Boulevard Urbain Est, percuté par un automobiliste. Il s'agit du troisième accident mortel sur cette voie créée en 2015 où la vitesse est limitée à 50 km/heure. Dans la continuité de la collaboration entre les deux collectivités sur ce sujet, la Métropole de Lyon et la ville de Vaux-en-Velin ont décidé de prendre des mesures immédiates pour sécuriser le boulevard.

Il passera donc à deux fois une voie, dans les deux sens de circulation, par l'installation de **770 glissières de sécurité**. Des panneaux indiquant la limitation de vitesse à 50 km/h seront ajoutés à ceux déjà existants et deux radars pédagogiques seront installés, dans les deux sens de circulation.

Cet aménagement de sécurisation du boulevard sera opérationnel entre les carrefours du boulevard des Droits de l'Homme avec ceux de Garibaldi, Grosso, Dumas, Tati et s'arrêtera au carrefour Roosevelt, soit une longueur de deux fois 2,4 km.

Les arrêtés de circulation seront pris la semaine prochaine par Hélène Geoffroy, Maire de Vaux-en-Velin et Fabien Bagnon, vice-président de la Métropole délégué à la voirie et aux mobilités actives.

Parallèlement à ces premières mesures, des études complémentaires sont en cours avec comme objectif le début des travaux d'un **aménagement pérenne dans le courant de l'année**.

Une réunion publique sur le sujet sera organisée en février, dans le respect des règles sanitaires, avec les élus, les riverains, les associations et les citoyens préoccupés par la question de la sécurité des usagers du BUE, piétons, cyclistes et automobilistes.